

# À l'attention des familles et des proches de patients hospitalisés

Madame, Monsieur,

En raison de la recrudescence de l'épidémie de Covid-19 ces derniers jours et de la hausse sensible des hospitalisations, de nouvelles mesures s'appliquent à compter de ce jour afin d'assurer la sécurité sanitaire des patients hospitalisés et des personnels.

**Les visites auprès des patients hospitalisés ne sont pas autorisées dans les services de soins sauf dérogation exceptionnelle du médecin chef de service ou hormis les exceptions suivantes :**

- services accueillant des mineurs : visite autorisée aux deux parents ;
- maternité : visite autorisée pour le conjoint ;
- les patients en fin de vie ou admis en soins palliatifs.

Les visiteurs ne doivent pas présenter de symptômes évocateurs de Covid-19. Si tel est le cas, l'accès à la chambre sera refusé.

Les visiteurs et leurs proches doivent satisfaire aux obligations du passe sanitaire et respecter les gestes barrières en toutes circonstances (désinfection, port correct du masque).

Les professionnels du CHU qui prennent soin de vos proches comptent sur votre sens des responsabilités et vous remercient de votre compréhension.

La directrice générale

*Signé*

**Chantal Carroger**

